

28/2024

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 044-214400756-20240613-38_2024-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents8
votants9

L'an deux mil vingt-quatre, le **TREIZE JUIN**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 juin 2024

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves BOMMÉ Jean-Paul

ABSENTS EXCUSÉS : RAIMBAUD Nelly ; GRIMAUD Sylvie ; DUMARCHÉ Jérémy ; HUGRON Dominique (pouvoir à
PIERRISNARD Béatrice)

ABSENTS NON EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRISNARD Béatrice

OBJET :

38/2024

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2023 – RAPPORT DU MAIRE

Après avoir rappelé que le Compte Administratif 2023 du service assainissement a été voté le 14 mars 2024, Monsieur le Maire expose au Conseil que la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement organise dans une perspective de transparence, l'information détaillée des élus et des consommateurs sur l'organisation, le prix et la qualité du service de l'assainissement.

Ce rapport comprend notamment les chiffres clés et indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de cette communication, étant précisé que ledit rapport sera mis à la disposition du public, en Mairie, aux heures d'ouverture, ainsi que les comptes d'affermage, les comptes-rendus financier et d'exploitation de l'année 2023 et le rapport technique de l'épandage 2023 de la station d'épuration établis par le fermier (SAUR).

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ